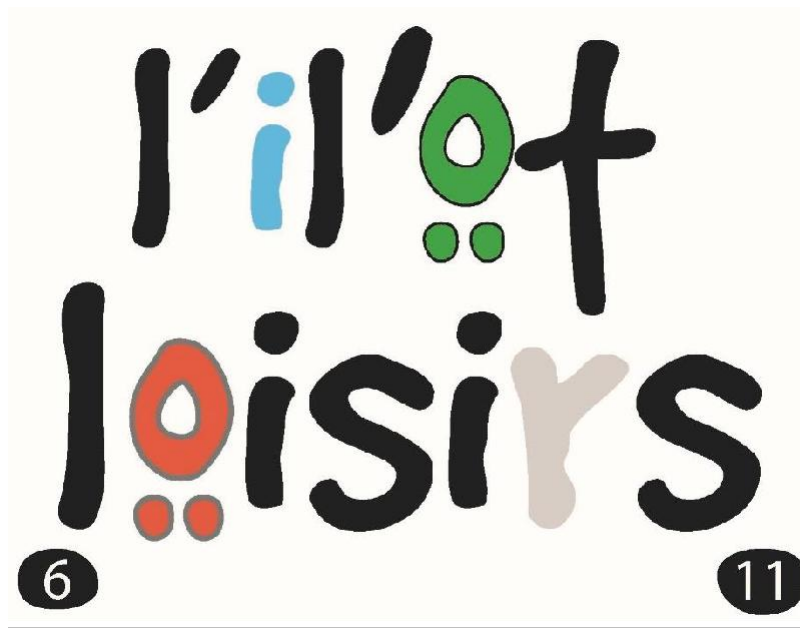
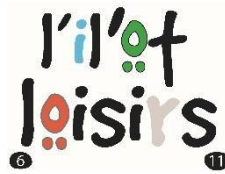


Service enfance-jeunesse  
Saint Sulpice et Cameyrac



PROJET PÉDAGOGIQUE  
CENTRE 6-11 ANS  
PÉRISCOLAIRE



## SOMMAIRE

I - Équipe pédagogique  
Direction, direction adjointe, animateurs

II - Présentation de l'accueil de loisirs  
Temps d'accueil  
Modalités des inscriptions des enfants

III - Projet éducatif de l'organisateur  
Les objectifs du projet éducatif.

IV - Projet pédagogique  
Les projets d'animation  
Les moyens matériels  
Les moyens humains  
Les moyens financiers  
Les objectifs généraux  
L'évaluation  
Communication des familles  
Communication extérieure

V - Journée type de l'accueil de loisirs

## I. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

DIRECTION : Mr Jean-Baptiste DAGUET

ADJOINTE : Mme Perrine CASTERA

ANIMATEURS :  
Mme Brigitte LAMOLERE  
Mme Caroline HAMIS  
Mme Virginie GASTOLDI  
Mme Sophie FINOEL  
Mme Cyrille BRUYERE  
Mme Ilona SUDRE  
Mme Alicia MESNARD  
Mme Manon MANCEAU  
Mr Maxence LAMBERT  
Mr Yanis MAFOUTA

## II. PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

La commune de Saint Sulpice et Cameyrac est une commune rurale située entre Bordeaux et Libourne. Elle a une population proche des 5000 habitants.

La commune mène une politique de développement modéré de l'habitat, même si elle est dans l'obligation de répondre à la mixité sociale avec obligation d'un pourcentage de 25 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (loi SRU).

Dans un premier temps, la politique pour l'enfance et la jeunesse répondait à un besoin ponctuel de la population.

Aujourd'hui, la commune se dote de structures répondant à l'attente de chacun. Il est nécessaire de développer une politique pour l'enfance et la jeunesse afin d'harmoniser les différents services.

Depuis 2004, la municipalité de Saint-Sulpice-et-Cameyrac s'est engagée dans une politique volontariste en faveur des enfants de 3 à 11 ans. Une collaboration avec les différents partenaires institutionnels (CAF, Etat, Département) a permis la construction d'un bâtiment pour l'accueil d'un centre de loisirs 6-11 ans qui a ouvert ses portes en février 2006.

La structure est située proche de l'école élémentaire « le cèdre bleu ». Le centre de loisirs peut utiliser dans le cadre de ses activités, la salle des sports communale, le city stade et une aire engazonnée.

La restauration est assurée par la cuisine centrale, et les repas sont servis dans la salle du restaurant scolaire, bâtiment proche au centre de loisirs.



## TEMPS D'ACCUEIL

La fréquentation de la structure, n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, la structure accueille 48 enfants âgés de 6 à 11 ans en périscolaire le mercredi et de 150 enfants en périscolaire. La structure est ouverte de 7h00 à 19h00 pour le mercredi et de 7h à 8h40 le matin et de 16h30 à 19h00 le soir, les jours d'école.

## INSCRIPTIONS DES ENFANTS EN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE.

Toutes les réservations se font par les familles sur un portail de réservation. L'ouverture des inscriptions est sur toute l'année scolaire. Les inscriptions sont clôturées la veille 18h du jour d'accueil pour le matin et le jour même jusqu'à 12 heures pour le soir. Pour le mercredi, la clôture des inscriptions est le vendredi 18 heures la semaine précédente.

## OUVERTURE DE L'ACCUEIL :

La structure accueille les enfants à partir de leur entrée à l'école élémentaire et jusqu'à la fin de leur scolarité en élémentaire (CM2).

Tous les enfants peuvent être accueillis dans la structure, toutefois sont prioritaires :  
Les enfants de la commune, scolarisés à l'école « le cèdre bleu ».  
Les enfants scolarisés à l'école « le cèdre bleu ».  
Les enfants de la commune et non scolarisés à l'école « le cèdre bleu », pour les mercredis.  
Les enfants de la communauté de commune pour les mercredis.  
Les enfants extérieurs de la commune et de la CDC pour les mercredis.

# III. PROJET ÉDUCATIF DE L'ORGANISATION

## LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF

### A. L'enfant- individu

L'accueil de loisirs sans hébergement contribue à l'épanouissement de chaque enfant :

- Il favorise son expression.
- Il respecte son rythme de vie.
- Il développe ses aptitudes intellectuelles et physiques.

### B. La socialisation

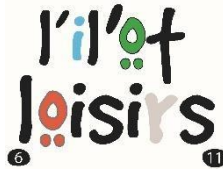
Le centre de loisirs est un lieu de vie collective.

Il permet à l'enfant d'agir individuellement et collectivement pour lui et les autres.

Il favorise le dialogue et sensibilise les enfants aux valeurs humaines de respect, justice, solidarité et tolérance.

### C. L'environnement

L'environnement permet à l'enfant de grandir et s'épanouir.



Le centre de loisirs fait partie de cet environnement.  
Il prend en compte l'histoire de l'enfant pour participer à son développement.

#### D. L'encadrement

L'équipe d'animation élabore un projet pédagogique et se porte garante de sa mise en œuvre.  
La commune s'implique dans la formation du personnel encadrant.  
L'équipe d'animateurs doit être à l'écoute des désirs des enfants tout en proposant des nouveautés et en cherchant le juste positionnement pour le faire apprécier.

#### E. Le Projet

Il s'appuie sur plusieurs objectifs :

##### **1. Le bien-être de l'enfant**

L'épanouissement de l'enfant ne peut s'effectuer en dehors du plaisir qu'il connaît dans ses rapports avec les autres enfants et les adultes, au cours des rencontres et des activités qu'il pratique.

Cet épanouissement est donc essentiel tout en veillant à respecter les règles de vie en collectivité, d'hygiène alimentaire et sanitaire.

##### **2. La construction de sa personnalité**

- En favorisant son ouverture d'esprit.
- En développant sa socialisation à travers sa participation à la vie en collectivité.
- En l'incitant à forger sa propre réflexion et en stimulant son sens critique.
- En donnant à l'enfant le sens des valeurs morales et sociales.
- En faisant vivre les notions de liberté, d'amitié, d'égalité, de respect d'autrui et des biens, de solidarité, de paix.
- En combattant toute approche d'exclusion et d'intolérance.

##### **3. Son intégration dans la société**

Les échanges entre enfants ou entre enfants et adultes sont des enrichissements mutuels qui doivent permettre aux uns et aux autres de prendre une part active dans la vie sociale et éveiller le sens de la responsabilité individuelle et collective.

L'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant est essentielle et nécessaire à la construction de son avenir.

## IV. PROJET PÉDAGOGIQUE

L'accueil de loisirs est un lieu de vie axé autour d'activités organisées sur la base d'un thème par période entre les vacances scolaires en fonction des temps forts qui jalonnent les événements pendant une année civile

Suivant les projets et les volontés des équipes, une autre organisation est toutefois possible.

Des « fils conducteurs » sont aussi utilisés pour donner une cohérence pédagogique entre les différentes thématiques abordées.

Nous essayons aussi de les diversifier pour avoir des approches innovantes afin de susciter l'intérêt des enfants.

Afin d'avoir une année vivante et riche, nous mettons en œuvre différents projets d'animations reconductibles ou ponctuels pour satisfaire d'une part la volonté politique et d'autre part pour dynamiser les activités proposées.

## LES PROJETS D'ANIMATION :

- Projet « ludothèque » : emmener à tour de rôle, par groupes d'âge, le mercredi après-midi de 14 h à 15 h 30 à fréquence d'une fois par mois, les enfants à la ludothèque afin qu'ils puissent jouer avec des nouveaux jeux, des jeux sont prêtés par la ludothèque et utilisables sur la structure. La « rue des jeux » est une association sur la commune est proche de la structure d'accueil.

- Projet « jardin potager » : création en collaboration avec l'école élémentaire d'un jardin potager. Découverte de nouveaux légumes, plantation, entretien des légumes sont les activités proposées aux enfants. Ce jardin est accessible à la population qui peut se servir des récoltes tout au long de l'année.

- Projet « médiation par l'animal » : nous mettons en place des séances de médiation par l'animal dans une association communale « Anim'otions » installée sur la commune. Par groupe de 12, les enfants se rendent sur place pour bénéficier des séances de madame Cazor, intervenante certifiée en médiation animale. Les enfants participent également à l'entretien de la ferme et aux soins pour les animaux.

- Projet « jardin partagé » : le mercredi matin ponctuellement, un groupe de 12 enfants se rend sur le jardin communal pour y cultiver une parcelle : plantation et récoltes de fruits et légumes mais également entretien du potager tout au long des saisons.

- Projet « passerelle accueil de loisirs 6-11 ans et le centre 3-6 ans » : les enfants de 6 ans en dernière année d'école maternelle, sont accompagnés par une équipe d'animateur pendant deux mercredis en fin d'année scolaire. L'objectif étant de leur faire découvrir la structure à laquelle ils vont accéder dès leur entrée en élémentaire. Ce projet permet aux enfants de 3-6 ans de découvrir les lieux qu'ils vont fréquenter l'année scolaire suivante.

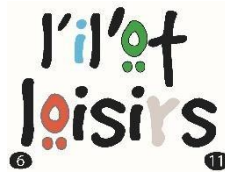
- Projet « nature et écologie » : tout au long de l'année, en partenariat avec la restauration scolaire, est réalisée la mise en place d'un tri sélectif et de compost. Une information par affichage, est organisée afin de sensibiliser tous les enfants.

- Projet « échanges intergénérationnels » : des rencontres sont organisées avec les personnes du 3<sup>ème</sup> âge sur certains mercredis. La rencontre se fait soit dans la résidence des personnes âgées, soit au sein du centre de loisirs. Des activités sont proposées en partenariat avec les personnes âgées. De plus, 3 à 5 personnes du club des « cheveux d'argent » viennent tous les jeudis soir sur l'accueil périscolaire pour échanger et jouer avec les enfants présents.

- Projet « activités municipales » : Après la fin des TAP, la collectivité décide de maintenir certaines activités : école multi sports, activité cuisine, activité artistique et l'accompagnement à la scolarité (CLAS).

- Projet « piscine » : une fois par mois, un groupe de 8 enfants peut bénéficier d'une séance à la piscine le mercredi après-midi au centre aquatique Serge Roux de Saint-Loubès. Le déplacement se fait avec la mise à disposition du minibus communal.

- Projet « Théâtre » une fois par mois le mercredi après-midi de 14 h à 15 h 30, un intervenant comédien de la compagnie le Vayres-tige des planches vient initier les enfants au théâtre d'improvisation. Suite à cette découverte, il est envisagé de monter une pièce de théâtre pour la fin de l'année scolaire 2025/2026.



## LES MOYENS MATÉRIELS

Les locaux :

Le centre de loisirs est composé :

- D'une grande salle d'activités pouvant être séparée en deux à l'aide d'une cloison coulissante.
- D'une salle bibliothèque pouvant être utilisée pour des activités en petits groupes.
- D'une salle jeux de société pour de petits groupes d'enfants.
- D'une cour goudronnée (avec un préau, des tables, une table ping-pong)
- Une salle de sport
- Un city stade
- Des salles de classe et de la cour de l'école primaire le « Cèdre Bleu »

## LES MOYENS HUMAINS

L'équipe pédagogique : Elle se compose d'une équipe de onze agents d'animation, permanents employés communaux ou contractuels.

- Un responsable de l'Accueil de Loisirs
- Un adjoint de direction de l'Accueil de Loisirs titulaire du BAFD.
- De 5 animateurs titulaires du BAFA, 1 animateur titulaire d'un BTS gestion et protection de la nature, 1 animateur titulaire d'un BE et d'un CQP AGEE et 1 animateur titulaire d'un BPJESPS APT.

Pour compléter l'équipe, en fonction du nombre d'enfants inscrits, la commune peut être amenée à recruter des animateurs sous contrat (titulaires ou stagiaires)

## LES MOYENS FINANCIERS :

Chaque année, l'accueil de loisirs présente un budget de fonctionnement qui est voté par le Conseil Municipal.

La participation financière des familles est calculée en fonction du Coefficient social = quotient familiale / quotient familial moyen de la commune.

coefficient social = quotient familial / quotient familial moyen de la commune	
si coef soc. < 1	tarif proratisé
si coef soc. entre 1 et 1,5	tarif de base
si coef soc. entre 1,5 et 2	tarif majoré de 10%
si coef soc. > 2	tarif majoré de 20%

## LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Respecter les rythmes de chacun.

- Adapter le déroulement de la journée au rythme de chaque enfant au sein de son groupe.
- Adapter l'activité à l'âge de l'enfant. Prendre en compte, au sein d'un même groupe les compétences de chacun pour adapter l'activité.
- Adapter l'accueil du matin et du soir aux besoins de l'enfants, être à son écoute en fonction de son envie.

Favoriser la vie en collectivité.

- Développer la coopération. Proposer des jeux collectifs et coopératifs. Beaucoup de jeux sont proposés. Les temps sont plus « libres » pour permettre aux enfants de jouer comme ils le souhaitent.
- Respecter chacun, se respecter l'un l'autre. Etablir des règles de vie collective. Appréhender la vie en collectivité du centre, différente de la vie à la maison ou à l'école.
- Développer les moments de vie collective, avec les temps libres, calmes, les repas communs pour le mercredi.

Développer l'autonomie de l'enfant.

- Adapter la durée des différents temps qui rythment le moment de présence de l'enfant (temps calme, temps d'activité, temps libre)
- Être capable de faire seul. Accompagner l'enfant dans son autonomie : faire avec et ne pas faire à sa place.
- Mettre à disposition du matériel adapté à l'âge en fonction de l'activité, elle aussi adaptée pour que l'enfant soit capable de faire.

Faire en sorte que l'enfant participe.

- Développer la créativité de chacun. Ne pas proposer de modèles systématiques.
- Encourager le choix de l'enfant. L'enfant a le choix de faire ou non l'activité proposée. Laisser la liberté aux enfants de faire comme ils le souhaitent. Pas d'attente de résultat.

## L'ÉVALUATION

Chaque objectif sera évalué en fonction :

- De critères qualitatifs, par exemple : la fatigue de l'enfant, son autonomie, sa compréhension des consignes et des règles de vie, la place de l'animateur dans le groupe, son écoute aux souhaits des enfants.
- De critères quantitatifs, par exemple : le nombre d'enfants qui participe à l'activité, la durée des activités, le nombre d'activités, la réalisation ou non des activités proposées.

L'évaluation des actions permettra d'en réajuster certaines, de les poursuivre ou de les stopper en fonction des retours faits, tout au long de l'année, avec les membres de l'équipe d'animation et les enfants.

Différents outils : tableaux, grilles, questionnaires, observations, données chiffrées serviront à cette évaluation pour juger de la pertinence des actions et des objectifs. Les évaluations spécifiques des projets d'animation seront aussi utilisées pour l'évaluation globale, car c'est avec ces projets que les objectifs du projet pédagogique sont travaillés.

## COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES.

Diffusion des programmes du mercredi par l'intermédiaire du site de la mairie.

Informations par affichage des plannings, de la journée type, des menus, des goûters au niveau de l'accueil de loisirs pour le mercredi.

Mise à disposition du projet éducatif de l'organisateur, du projet pédagogique et du règlement de l'accueil de loisirs sur le site et par affichage.

Discussion et échanges avec les familles au temps d'accueil et de départ.

Echanges avec les familles, lors des permanences d'inscription (tenues par la responsable de l'accueil de loisirs, son adjoint et une animatrice.

## V. JOURNÉE TYPE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les jours périscolaires pendant l'année scolaire :

7h00 - 8h40 : Accueil échelonné des enfants.

- Information et discussion avec les parents.
- Petits jeux et coloriages.
- Activités libres en extérieur en fonction du temps ou sous le préau.

A partir de 8h40 : Préparation des enfants pour l'accompagnements à l'école.

16h30 - 17h : Lavage des mains et goûter

17h - 19h : Départ échelonné des enfants.

- Information et discussion avec les parents.
- Petits jeux et coloriages

Pour les activités municipales du soir :

16h30 - 17h : lavage des mains et goûter

17h - 18h : activité

18h00 : départ des enfants récupérés par les parents ou accompagnement au centre de loisirs.

Les mercredis :

7h00 - 9h30 : Accueil échelonné des enfants. (Arrivée au plus tard à 9h30)

- Information et discussion avec les parents.
- Petits jeux et coloriages.
- Activités libres en extérieur en fonction du temps ou sous le préau.
- Rangement.

9h30 - 11h30 : Présentation et mise en place de l'activité en lien avec le thème défini.

11h30 - 12h00 : Temps libre et lavage des mains.

12h00 - 13h00 : Repas.

13h00 – 14h00 : petits jeux et coloriages

- Activités libres en extérieur en fonction du temps ou sous le préau.
- Temps calme à la bibliothèque
- Rangement.

14h00 - 16h : Présentation et mise en place de l'activité en lien avec le thème défini

16h00 - 16h30 : Lavage des mains et goûter.

16h30 - 17h00 : Temps libre.

17h00 - 19h00 : Départ échelonné des enfants.

- Information et discussion avec les parents.
- Petits jeux et coloriages.
- Rangement.

19h00 : Fin de l'accueil de loisirs.

